FORMATION POST-PERMIS

Avantages

Vous avez obtenu le permis enconduite traditionnelle?
Et hop... vous gagnez 1 an sur

votre période probatoire, soit 12 points en 2 ans au lieu de 3 !

Vous avez obtenu le permis en conduite accompagnée?

Et hop... vous gagnez 6 mois sur votre période probatoire, soit 12 points en 1 an et demi au lieu de 2 !

Condition

N'avoir commis aucune infraction ayant donné lieu à un retraitde points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension de votre permis de conduire.

Programme

La formation est collective(6 à 12 élèves par stage) et se déroule sur une journée(7 heures).

L'objectif est de renforcer les compétences acquises lors de la formation initiale du permis et durant les premiers mois de conduite autonome.

Nous organiserons un échange d'expérience de manière à Améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes et de
rendre lesdéplacementsplus sûrs etplus citoyenspardes choix de mobilité responsables.

Tarif: 150€